

RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT AQUABIKE

Pièces à fournir :

- Dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Le questionnaire de santé, daté et signé (et certificat médical si besoin)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les Résidents de la Communauté de Communes Sud Roussillon)
- 1 photo
- Carte d'identité

Les différents abonnements :

- Carte 10 séances
- Carte 25 séances

La carte est **strictement nominative** et ne peut être cédée.

Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

Toutes les cartes sont valables 1 an à partir de la date d'achat (dossier à remettre à jour à chaque rentrée scolaire)

Les séances d'Aquabike ont lieu à des jours et horaires déterminés par le planning et sont ouvertes aux personnes de plus de 16 ans ayant fourni un dossier d'inscription complet.

Pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), les horaires des cours pourront être modifiés et seront dans tous les cas affichés à l'entrée et mis en ligne sur le site de réservation.

L'abonnement d'Aquabike ne donne droit ni au public ni à l'espace détente.

L'abonnement donne droit uniquement à **un cours par jour**.

Les séances ont lieu **sur réservation** en ligne sur le site **aquasud66.elisath.fr**.

Il est possible de réserver 3 séances maximum en même temps

Toute séance réservée peut être annulée plus de 24 heures avant, passé ce délai et sans en avoir prévenu l'Espace Aquasud la séance sera décomptée.

Une séance d'essai payante ne sera possible qu'après avoir rempli le questionnaire de santé et avoir payé la séance à l'accueil de l'Espace Aquasud, sous réserve de place disponible au cours.

L'accès aux vestiaires ne pourra se faire que 15 minutes avant le début du cours et la sortie des vestiaires 15 minutes maximum après la fin du cours.

Chaque participant devra se présenter 5 minutes avant le cours au bord du bassin pour faire le réglage de son vélo.

La mise en place du vélo dans la piscine, ainsi que le retrait de celui-ci après le cours devront être fait par le participant.

Les participants au cours sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Espace Aquasud notamment l'obligation de prendre une douche savonnée avant d'accéder au bassin pour des raisons évidentes d'hygiène.

BONNET DE BAIN OBLIGATOIRE